

Amendement n° 8

AIDE AUX LYCÉENS - Rapport n° 56

Aide à l'acquisition du premier équipement

Déposé par le groupe Europe Écologie Les Verts

MOTIFS :

Certains équipements sont susceptibles d'être produits dans des pays aux lois sociales plus laxistes qu'en France.

Le pilier social "développement durable" rendrait paradoxal que des enfants des pays du Sud travaillent pour fournir aux enfants des pays du Nord de quoi poursuivre leurs études.

TEXTE DE L'AMENDEMENT page 544

II - Aide à l'acquisition du premier équipement

Ajouter après le deuxième paragraphe :

"Cette année, la Région demande aux lycées de s'assurer que les entreprises répondant aux appels d'offres de fournir *fournissent, et ce dans le respect du code des marchés publics*, un certificat stipulant qu'elles s'engagent à vérifier que les produits qu'elles proposent ne sont pas fabriqués grâce au travail des enfants.

Avis de la 2^{ème} Commission :

Amendement adopté amendé à l'unanimité.

Amendements en rouge et italique.